

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 13 février 2020, à 9 hrs 30, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère : : Lucie Michaud

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Marc-Antoine Turcotte
Richard Therrien

Absents: Sylvie DeBlois
Bruno Simard

La directrice-générale /secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution Programme d'aide à la voirie locale.
3. Période de questions
4. Levée ou ajournement de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-29

Sur une proposition de Lucie Michaud, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. RÉOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE, le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli :

ATTENDU QUE les travaux réalisés sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-30

POUR CES MOTIF, sur une proposition de Yves Lévesque, **appuyée par** Lucie Michaud, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans approuve les dépenses d'un montant de 14 279.17(dépenses net), relatives aux travaux d'amélioration réalisées et frais inhérents admissibles

mentinnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

20-31

Sur une proposition de Richard Therrien , **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 9h 40.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.